

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET :**

**Accord cadre mono-  
attributaire à bons de  
commande pour la  
réalisation de travaux  
dans les bâtiments  
communaux :  
attribution lots 3, 6 et 8**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie  
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,  
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap  
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Monique DURAND-PRADAT,  
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

**ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE À BONS DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX  
DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX : ATTRIBUTION LOTS 3, 6 ET 8**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** les délibérations n°20 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023 et n°17 du Conseil Municipal du 19 mars 2024 ;
  
- **Considérant** que lors de sa séance du 14 novembre 2023 le Conseil Municipal a autorisé la signature des lots suivants :
  - Lot 1 – Démolition/Désamiantage : entreprise SAS DB CENTRE (18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER) pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 180 000 euros HT ;
  - Lot 4 - Etanchéité : entreprise SOPREMA ENTREPRISES (63630 Gerzat) pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT ;
  - Lot 5 – Métallerie/Serrurerie : entreprise SAS JAKUBOWSKI (63300 Thiers) pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT ;
  - Lot 9 – Plomberie/Chauffage/Ventilation/Climatisation : entreprise CELIUM ENERGIES CENTRE (63000 Clermont-Ferrand) pour un montant minimum annuel de 30 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT ;
  - Lot 10 – Peinture/Revêtements de sol : entreprise DECORAMA (63000 Clermont-Ferrand) pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 100 000 euros HT ;
  - Lot 11 – Electricité courants forts et faibles : entreprise ELEC INDUSTRIE (63300 Thiers) pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT ;
- **Considérant** que les lots 3 – Charpente bois/Ossature bois/Couvertures/Zinguerie, 6 - Plâtrerie/Cloisons/Faux plafonds, 7 – Menuiserie/Agencement et 8 – Menuiseries extérieures/Stores/Vitrage/Volets roulants ont été déclarés infructueux en raison d'une absence d'offre et que le lot 2 - Gros Œuvre/Carrelage a été déclaré sans suite ;
- **Considérant** qu'à l'issue d'une deuxième consultation, le Conseil Municipal en sa séance du 19 mars 2024 a autorisé la signature des lots suivants :
  - Lot 2- Gros Œuvre/Carrelage : entreprise ALARA DECONSTRUCTION (63190 LEZOUX) pour un montant minimum annuel de 70 000 euros HT et un montant maximum annuel de 350 000 euros HT ;
  - Lot 7 – Menuiserie/Agencement : entreprise GIRARD FRERES (63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE) pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 100 000 euros HT ;
- **Considérant** que les lots 3 – Charpente bois/ossature bois/Couvertures/Zinguerie, 6 - Plâtrerie/Cloisons/Faux plafonds, 8 – Menuiseries extérieures/Stores/Vitrage/Volets roulants ont été déclarés sans suite en raison d'une modification des besoins de la Ville ;
- **Considérant** le lancement d'une troisième consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, avec envoi de l'avis d'appel à la concurrence le 19 juin 2024 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), avec une date de remise des offres fixées au 22 juillet 2024 ;
- **Considérant** que lors de sa réunion du 02 septembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a attribué les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 3 – Charpente bois/ossature bois/Couvertures/Zinguerie : entreprise CHARLES TAILLANDIER (63930 LA RENAUDIE) pour un montant minimum de commande annuel de 30 000 euros HT et un maximum annuel de 120 000 euros HT ;
- Lot 6 - Plâtrerie/Cloisons/Faux plafonds : entreprise DECOREVE (63250 CELLES SUR DUROLLE) pour un montant minimum de commande annuel de 50 000 euros HT et un maximum annuel de 200 000 euros HT ;
- Lot 8 – Menuiseries extérieures/Stores/Vitrage/Volets roulants : entreprise GIRARD FRERES (63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE) pour un montant minimum de commande annuel de 30 000 euros HT et un maximum annuel de 150 000 euros HT ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Autorise** le Maire à signer les marchés suivants pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois :
  - Lot 3 – Charpente bois/ossature bois/Couvertures/Zinguerie : entreprise CHARLES TAILLANDIER (63930 LA RENAUDIE) pour un montant minimum de commande annuel de 30 000 euros HT et un maximum annuel de 120 000 euros HT ;
  - Lot 6 - Plâtrerie/Cloisons/Faux plafonds : entreprise DECOREVE (63250 CELLES SUR DUROLLE) pour un montant minimum de commande annuel de 50 000 euros HT et un maximum annuel de 200 000 euros HT ;
  - Lot 8 – Menuiseries extérieures/Stores/Vitrage/Volets roulants : entreprise GIRARD FRERES (63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE) pour un montant minimum de commande annuel de 30 000 euros HT et un maximum annuel de 150 000 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

Le Maire,



Stéphane RODIER